



Erreur de diagnostique de greffe de reins

Par **enguerrand**, le **24/12/2010** à **10:46**

Bonjour, rnetant dialysee depuis 6 mois suite a une montee de creatinine une clinique en auvergne ma mise sous dialyse m'etant rapprocher de mes enfants sur paris et suivi par un hp dans region parisienne lors des examens pour faire demande de greffe il semblerai que la clinique est faite une erreur de diagnostique qu en fait je n aurait pas eu besoin de dyalise et encore moins de greffe de reins quel recours ai je et peux t on arreter le processus de dialyse vous remerciant pour votre reponse

Par **corima**, le **24/12/2010** à **13:48**

Bonjour, nous ne sommes pas medecins, seuls des specialistes peuvent vous dire si vous pouvez stopper le processus de dialyse. On ne peut s'aventurer sur un tel terrain, quand on voit que meme le premier medecin s'est trompé dans son diagnostiquernrnPour le recours, dès lors que votre vie n'a pas ete mise en danger, à moins que vous ne puissiez le prouver, ça risque d'etre difficile

Par **mimi493**, le **26/12/2010** à **15:17**

Qu'en dit désormais, le médecin spécialiste qui suit votre maladie ? Vous dit-il d'arrêter la dialyse ? Ce n'est pas du ressort du droit.rnrnSi par contre, vous voulez des dédommagements pour avoir subi ce lourd traitement pour rien, prenez un avocat car vous devrez avoir des expertises, voir s'il y a erreur ou faute, engager l'assurance professionnelle du médecin etc.